

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
09/02/2017

Dossier complet le :
09/02/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0019

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et Aubervilliers (93300)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHANEL SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Matthias Vallé - Directeur technique

RCS / SIRET

5 4 2 | 0 5 2 | 7 6 6 | 0 0 0 | 1 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39 : travaux, constructions et opérations d'aménagement, y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Construction qui crée une surface supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Le projet crée une surface de plancher d'environ 26 000 m ² sur un terrain d'une superficie d'environ 9100 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur l'îlot intercommunal "Haie Coq" entre les villes de Paris (19ème arrondissement) et d'Aubervilliers. Il est bordé au sud par la place Skanderbeg, à proximité immédiate de la porte d'Aubervilliers. Il prévoit la construction d'un immeuble à usage d'artisanat et/ou industrie pour une surface de plancher d'environ 26 000 m². L'immeuble se développera sur cinq niveaux en superstructure et deux niveaux en infrastructure (un niveau de parking et un niveau dédié aux locaux techniques et de stockage).



4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans un site urbain en pleine mutation. L'îlot Haie coq est à l'articulation des sous secteurs entre le canal Saint Denis et la Porte de la Chapelle, le nouveau quartier Gares des Mines, le Parc du Millénaire, la ZAC Canal et les EMGP. Dans ce secteur stratégique pour la ville de Paris et la ville d'Aubervilliers, le projet se dessine autour d'une identité architecturale forte où se révèle, en cœur d'îlot, un espace paysager généreux offrant des percées visuelles sur l'espace public.

Il s'inscrit dans une démarche environnementale poussée et vise les certifications et labels environnementaux suivants :

- NF HQE Bâtiments Tertiaires - Neuf - version 2015 : niveau "Exceptionnel"
- BREEAM International New Construction 2016 : niveau "Excellent"
- Label Effinergie+ et tendre vers le Plan Climat Energie de Paris actualisé en décembre 2012
- Respect du Plan Biodiversité de Paris adopté le 15 novembre 2011 et objectif label BiodiverCity

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 24 mois .

Ils comprennent :

- Les travaux de démolitions limités à la parcelle BT 03 sur Paris
- Les travaux de terrassement pour la création des 2 niveaux en infrastructure,
- Les travaux de construction de l'infrastructure et de la superstructure ainsi que les aménagements paysagers

Le chantier devra se plier aux exigences d'une charte de chantier à faible impact environnemental, de manière à :

- trier et valoriser un maximum de déchets de chantier (recyclage ou valorisation énergétique),
- limiter autant que possible les nuisances et pollutions,
- limiter les consommations de ressources (fioul, eau, électricité),
- informer les riverains de l'avancement du chantier et leur permettre de faire part de leurs éventuelles observations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble a pour vocation principale le regroupement sur un seul et même site de diverses activités de métiers d'art.

La conception du projet permettra une capacité d'accueil maximum de 1 400 personnes.

Les accès piétons sont prévus au niveau rez de chaussée . A ce niveau se situeront aussi les entrées et sorties de véhicules légers et de livraisons.

Les niveaux de superstructure seront dédiés aux espaces de travail : ateliers et locaux annexes.

L'accueil général du site sera situé au niveau rez de chaussée ainsi que l'ensemble des locaux communs (restaurant commun, services généraux, etc.)

La logistique et les livraisons seront situés au premier niveau de sous-sol ainsi que l'ensemble des locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'immeuble.

Le deuxième niveau de sous-sol sera réservé au stationnement des véhicules et 2 roues.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de démolir et de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain (Paris et Aubervilliers) =	9 100 m ²
Lot 0 (Paris) =	4 400 m ²
Lot B0 (Aubervilliers) =	4 700 m ²
Surface de plancher du projet (Paris et Aubervilliers) =	26 000 m ²
Surface de plancher du projet (Paris) =	13 000 m ²
Surface de plancher du projet (Aubervilliers) =	13 000 m ²
Hauteur du bâtiment au droit des voiries =	24 m
Surface d'espace libre (jardin intérieur) =	2 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

38 avenue de la Porte d'Aubervilliers
110-112 rue de la Haie-Coq
36 rue de la Gare
75019 Paris

30bis rue de la Haie-Coq
40 avenue Victor Hugo
38 rue de la Gare
93300 Aubervilliers

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 5 4' 0 7" N Lat. 2 ° 2 2' 1 9" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Sans objet.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les départements de Paris et Seine-Saint-Denis sont tous les deux couverts par un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aubervilliers n'est soumise à aucun des 2 PPRI de la Seine-Saint-Denis (ni celui de la Seine approuvé le 21 juin 2007, ni celui de la Marne approuvé le 15 novembre 2010). Le site est soumis au PPRI de Paris (approuvé le 19 avril 2007) mais n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les investigations réalisées en 2014 (10 sondages allant jusqu'à une profondeur de 9 à 12 m) ont permis d'identifier une pollution par des composés organiques et métalliques, ainsi que des sels solubles et des métaux, à différentes profondeurs allant jusqu'à 6 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de l'Albien : Les prélèvements sont soumis à autorisation dès le seuil de 80 m ³ /h. Nota : il n'y aura pas de demandes d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE sur le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3,7 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments classés les plus proches se trouvent rue de Flandre à Paris, à plus d'1 km du projet.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le recours à de la géothermie sur nappe est envisagée, sous réserve de confirmation de la faisabilité technico-économique d'une telle solution. Dans ce cas, un ou plusieurs forages de prélèvement d'eau sur la nappe seraient réalisés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cas d'un recours à de la géothermie sur nappe (cf. ci-dessus), un ou plusieurs forages de rejet seraient réalisés et seraient susceptibles de modifier les températures des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de deux niveaux en infrastructure nécessitera des déblais de terres qui seront évacués en décharges adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est fortement urbanisée. Un écologue sera missionné afin d'analyser la qualité écologique du site existant : il fera des préconisations pour la protection des espèces à forte valeur écologique éventuellement présentes, participera à la conception du projet paysager du jardin intérieur et encouragera la plantation d'espèces floristiques et faunistiques adaptées, favorisant la continuité écologique urbaine.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone inondable mais est soumis à un aléa faible de retrait-gonflement des argiles ainsi qu'à un risque faible à moyen de remontées de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures sont prévues dans le projet pour inciter les futurs occupants à utiliser les transports en commun et/ou à choisir les modes de transport les moins polluants, tels que les véhicules électriques (par la mise en œuvre de bornes de recharge) ou le vélo (par la création de locaux à vélos sécurisés et de vestiaires à destination des cyclistes).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité immédiate du boulevard périphérique, de l'avenue de la Porte d'Aubervilliers et de l'avenue Victor Hugo, classées respectivement en catégorie 1, 2 et 3.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de vibrations excepté en phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de recours à la géothermie, un puits de rejet dans la nappe sera créé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées et eaux pluviales seront rejetées dans le réseau unitaire. Pour les eaux pluviales, le projet respectera la plus contraignante des deux exigences suivantes : - l'abattement imposé par la ville de Paris (zone d'abattement minimal : pluie de 4 mm ou 30% de la pluie de 16 mm) - le débit de fuite max. de 10 l/s/ha pour une pluie de retour décennal, imposé par Plaine Commune
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets pendant les phases de travaux et d'exploitation. La gestion des déchets de chantier sera optimisée en conformité avec une charte chantier à faible impact environnemental rédigée suivant les exigences des certifications HQE et BREEAM : tri sélectif, traçabilité, valorisation, etc.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pour mémoire : l'étude d'impact de la ZAC Canal porte d'Aubervilliers identifie les incidences cumulées de l'ensemble des projets de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale poussée et vise des certifications et labels environnementaux exigeants (cf. annexe "Analyse des impacts environnementaux" pour plus de détails) :

- NF HQE Bâtiments Tertiaires - Neuf - version 2015 : niveau "Exceptionnel"
- BREEAM International New Construction 2016 : niveau "Excellent"
- Plan Biodiversité de Paris adopté le 15 novembre 2011
- Label Effinergie+ (tendant vers le Plan Climat Energie de Paris actualisé en décembre 2012)
- Label BiodiverCity

Il n'y aura pas de demandes d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE sur le projet.

Le chantier de 24 mois, qui pourrait engendrer des effets négatifs en terme de nuisances, devra se plier aux exigences d'une charte de chantier à faible impact environnemental de manière à limiter les nuisances temporaires induites par les travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est situé dans le périmètre de la ZAC Canal Porte d'Aubervilliers menée par la SEM Plaine Commune

Une étude d'impact réalisée sur l'ensemble de cette ZAC en mai 2016 a reçu l'avis favorable de l'Autorité Environnementale le 15 juillet 2016.

De plus, comme expliqué en 6.4, le projet s'inscrit dans une démarche environnementale poussée et vise des certifications et labels environnementaux exigeants.

Au regard de ces éléments, nous sollicitons une dispense d'étude d'impact pour notre projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Analyse des impacts environnementaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

Signature

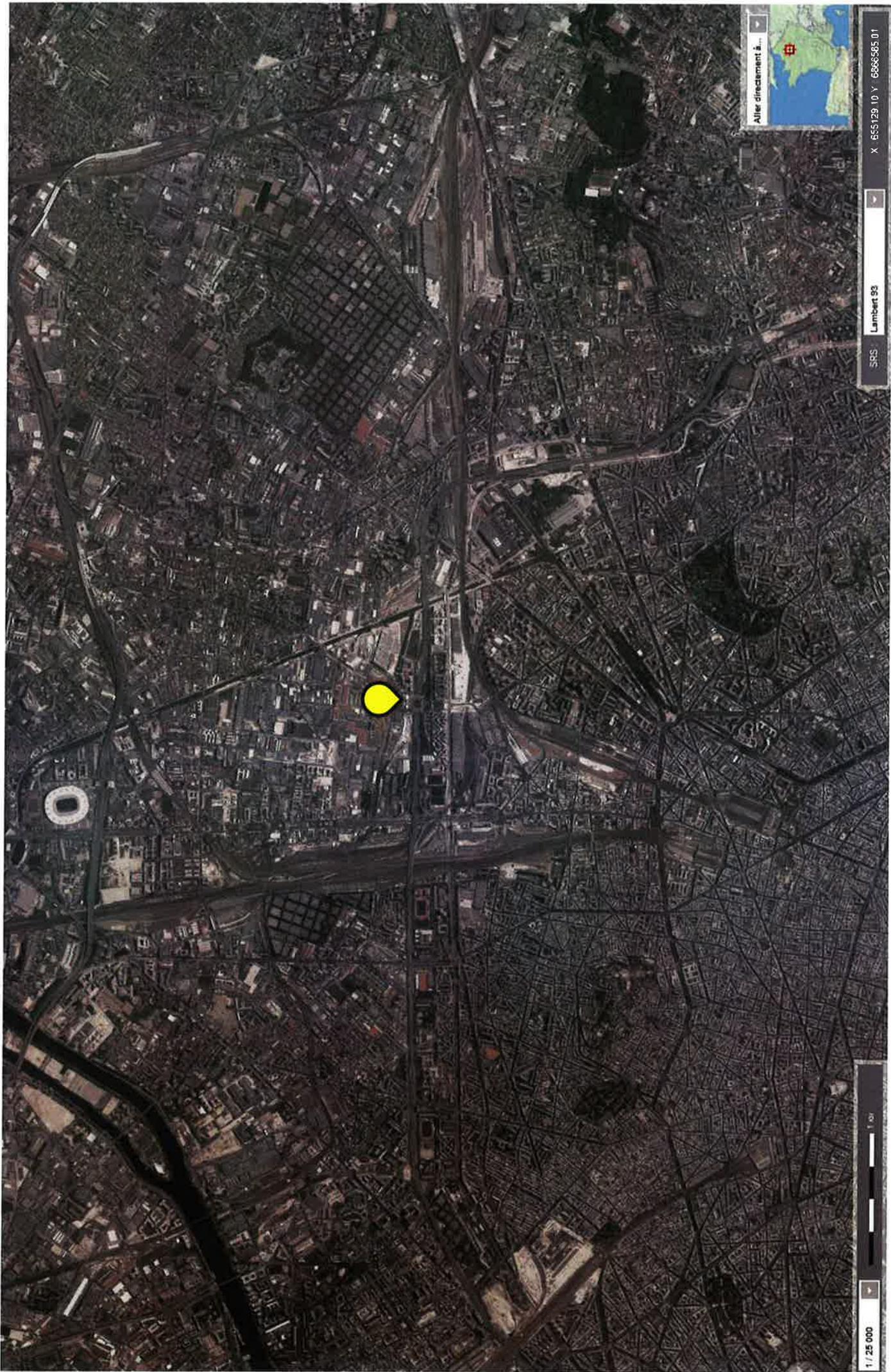
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



15/01/2017

Etude au cas par cas | Annexe 2 : plan de situation

Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)



1 / 25 000



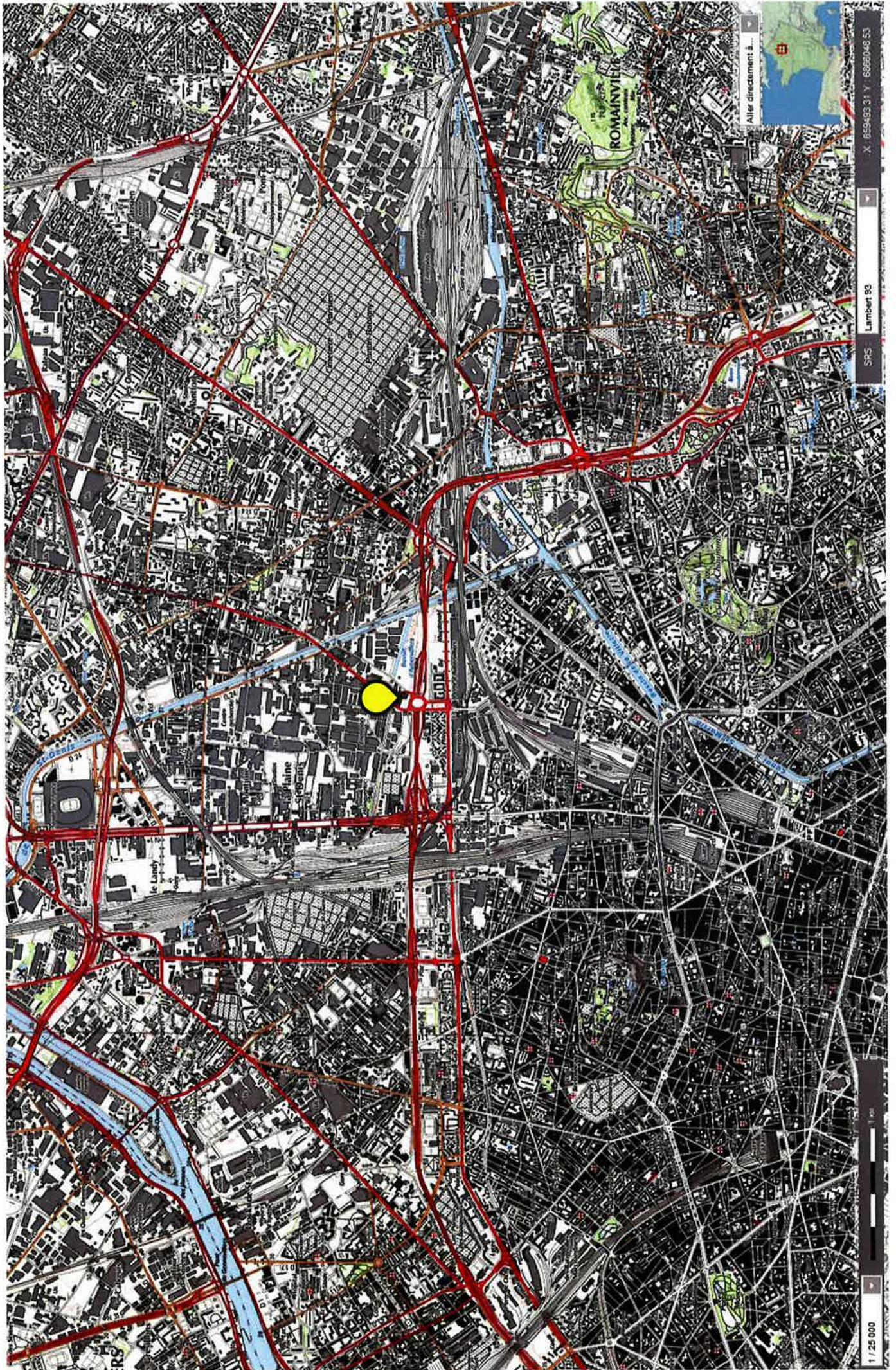
1 km

SRS Lambert 93

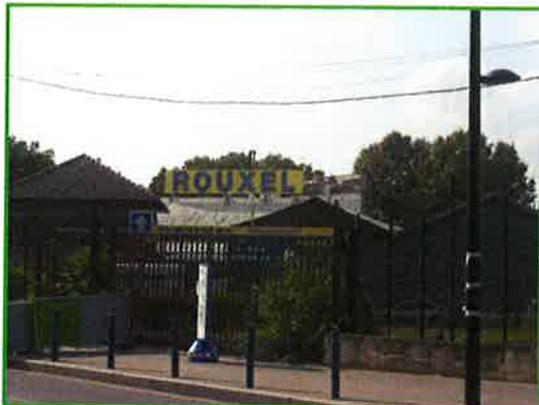
X 655129 10 Y 6866585 01



Aller directement à...



Etude au cas par cas | Annexe 3 : photographies de la zone d'implantation
Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)



▲ Vue depuis la rue de la Gare, vers l'ouest



▲ Vue depuis la rue de la Gare, vers le nord



▲ Vue depuis la place Skanderberg, vers le nord

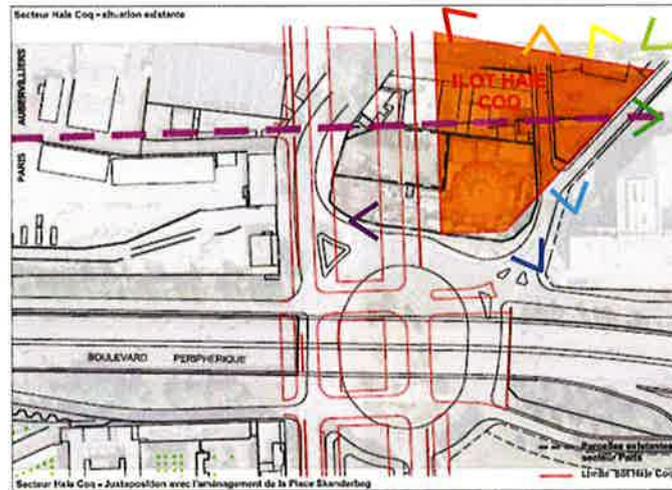


▲ Vue depuis la place Skanderberg, vers l'est

[Handwritten signature]

Etude au cas par cas | Annexe 3 : photographies de la zone d'implantation

Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)



▲ Emplacement du site et des différentes prises de vue réalisées le 21/09/2016



▲ Vue depuis la rue Anne-Marie Fettier, vers l'est



▲ Vue depuis le croisement rue de la Haie Coq et rue Anne-Marie Fettier



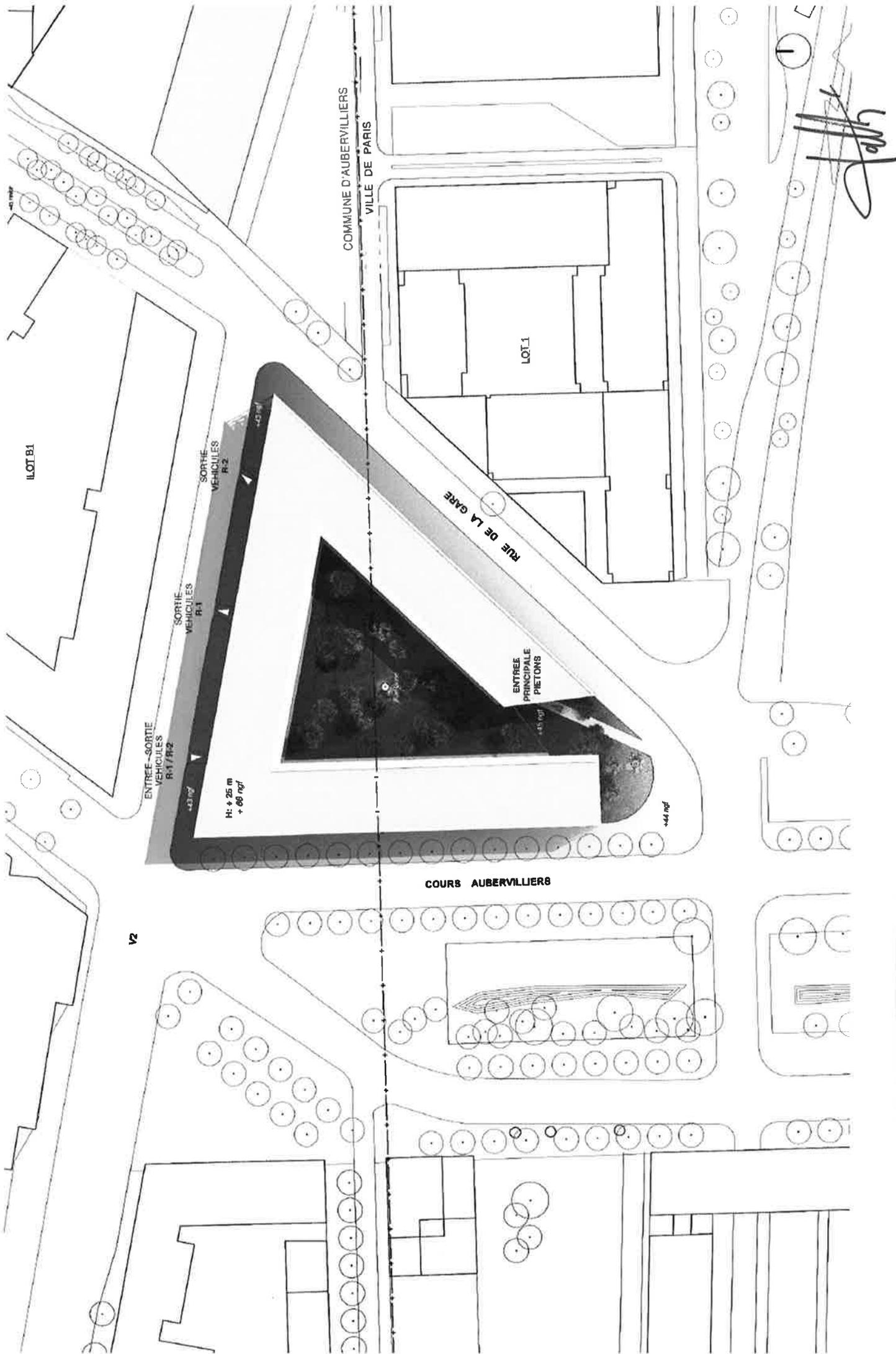
▲ Vue depuis la rue Anne-Marie Fettier, vers le sud



▲ Vue du croisement rue de la Gare et rue Anne-Marie Fettier

Etude au cas par cas | Annexe 4 : plan du projet

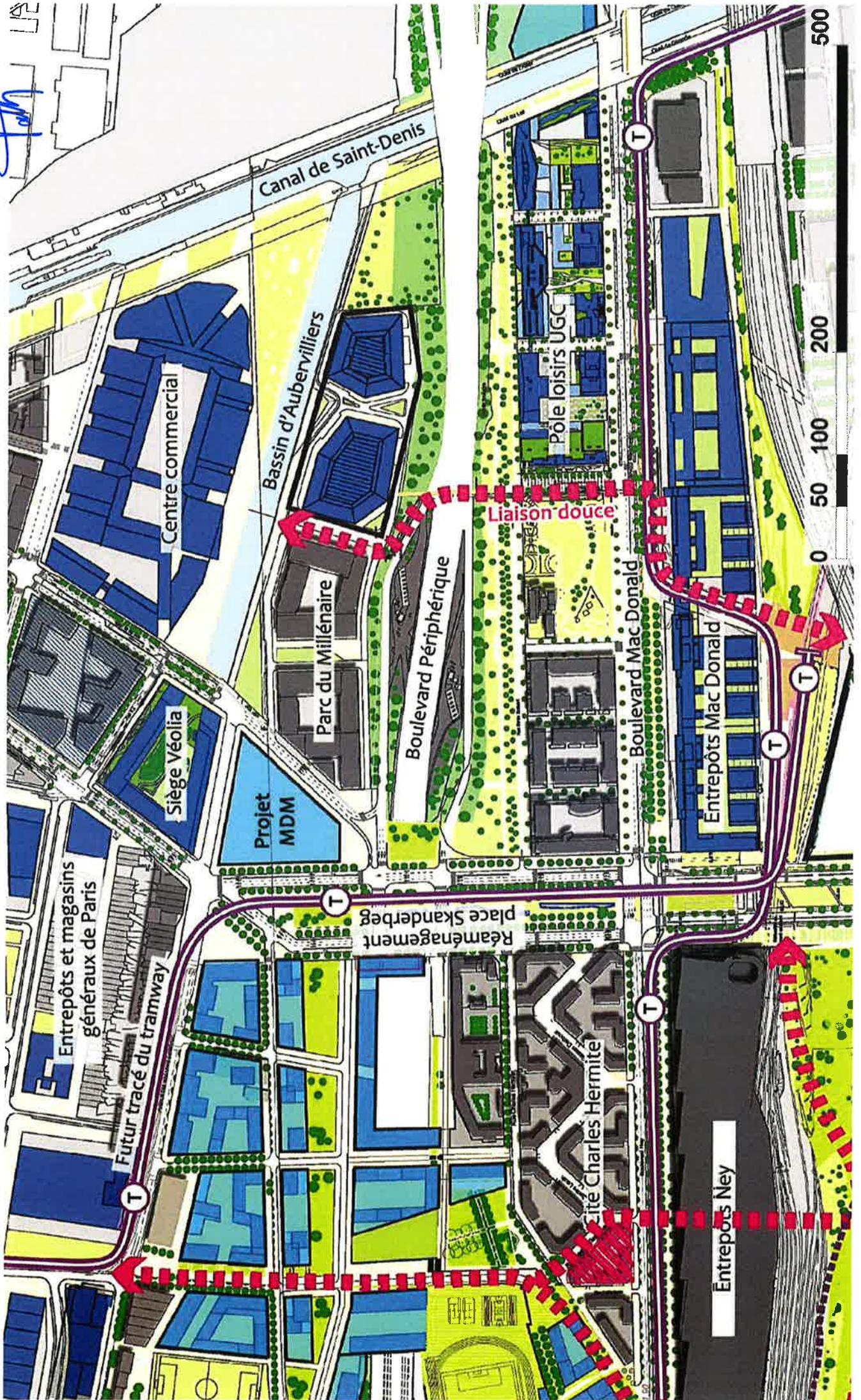
Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)



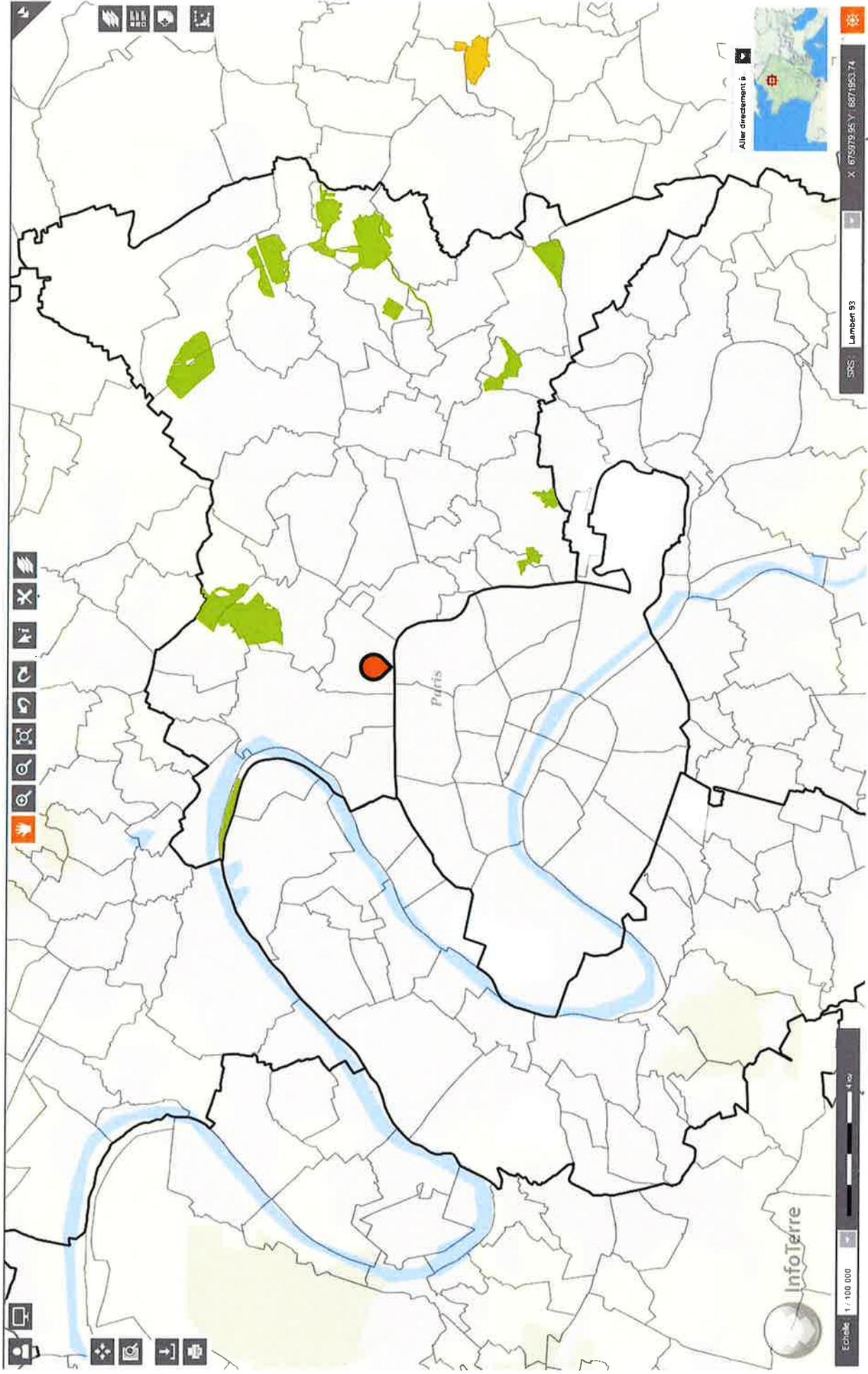
Etude au cas par cas | Annexe 5 : plan des abords du projet

Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)

Handwritten signature



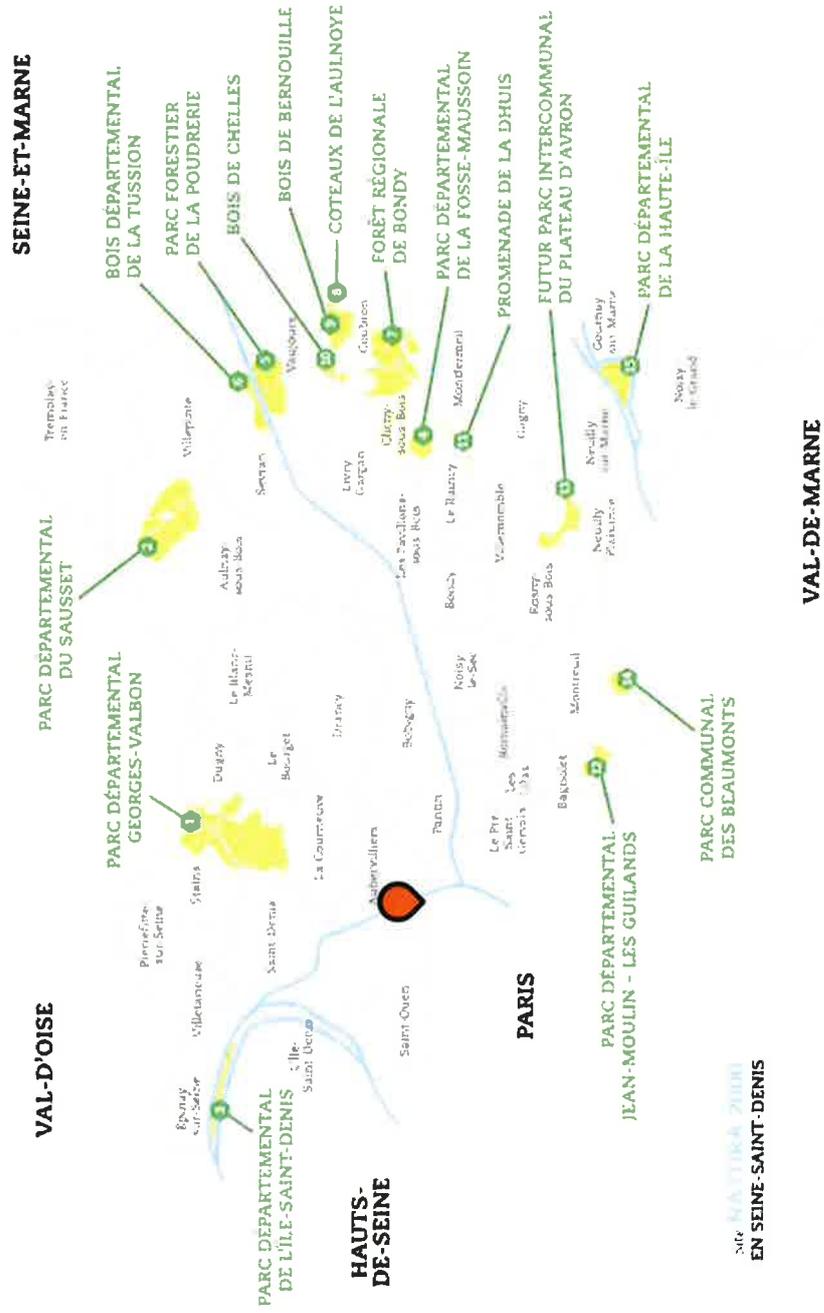
Étude au cas par cas | Annexe 6 : sites Natura 2000 à proximité du projet
Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)



[Handwritten signature]

Etude au cas par cas | Annexe 6 : sites Natura 2000 à proximité du projet
 Construction d'un ensemble immobilier sur les communes de Paris (75019) et d'Aubervilliers (93300)

Le site Natura 2000 le plus proche du projet se trouve en Seine-Saint-Denis et est constitué de 15 entités, dont la plus proche se situe à environ 3,7 km de la parcelle : il s'agit du parc départemental Georges-Valbon à la Courneuve.



▲ Site « réseau » Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (Source : Parcs Info Seine Saint Denis)